

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-Et-Garonne)

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT**  
**AVENUE DE COURBIEU**  
**DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU DIMANCHE 30 JUIN 2019 INCLUS**  
**N°2018\_ARR\_0980**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2018\_ARR\_0850, accordée au **Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SUD, représenté par Monsieur Laurent JULIA**, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel et des matériaux de chantier, **avenue de Courbieu**, pour aménager une place pour Personnes à Mobilité Réduite, **du mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2019 au dimanche 30 juin 2019 inclus**,

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur la voie concernée, pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU DIMANCHE 30 JUIN 2019 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, situé au n°63, avenue de Courbieu (devant la Gendarmerie).**

**ARTICLE 2 :** Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 3 :** Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1er sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 4 :** Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par **le pétitionnaire**, qui devra également en assurer la maintenance.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur SUD, représentée par Monsieur Laurent JULIA – 4 chemin de Bordeblanque – 31776 COLOMIERS CEDEX.**

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la notification



Castelsarrasin, le 17 décembre 2018.



Par délégation du MAIRE,  
**R. BENECH**  
Adjoint au Maire.